

## CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Séance du 13 Décembre 2018 à 20 h

Président : Mme Patricia CLÉMENT

Étaient présents : Mmes COULON - PARENT - BILLOUD – CHABRIDON – Mrs REVILLON – LAMY-PERRET - GUILLEMIN – PANNETIER - PRUDENT

Était excusée : Mme SIGNORET

Mme PARENT est désignée secrétaire de séance

Après lecture, le compte-rendu du 13 Novembre 2018 a été approuvé à l'unanimité

Mme le Maire demande à ce que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération pour la vente de l'ancienne école.

### Reconduction du contrat d'entretien des réseaux d'eaux pluviales

Le contrat d'entretien du réseau arrive à échéance au 31 Décembre 2018. Le montant étant inférieur à 25000 euros, nous ne sommes pas obligés d'engager une procédure de marché public finalisé. Deux solutions s'offrent à nous, soit la prestation actuelle forfaitaire d'un montant d'environ 3000 euros par an sur une durée de 5 ans, soit une prestation au coup par coup suivant les besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire le contrat comme actuellement et autorise Mme le Maire à le signer.

### Modification des statuts de la Communauté de Communes : Assainissement non collectif

Environ 15 habitations sont concernées sur Fleurville (environ 22 sur Viré). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois qui se traduit par la prise de compétence assainissement non collectif et contrôle des installations d'assainissement non collectif.

### Redevance d'occupation du domaine public électricité au SYDESL

Cette redevance est réclamée à ENEDIS pour être ensuite reversée au SYDESL se qui nous permet d'avoir les subventions du SYDESL lorsque la commune fait des travaux sur les réseaux électriques (enfouissement et éclairage public). Elle représentée un montant de 336.53 euros en 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à calculer la redevance et à envoyer l'état des sommes à payer à ENEDIS.

### Fin d'exercice du Syndicat de Cylindrage

Le Conseil Municipal doit entériner les décisions prises par le comité syndical du syndicat de cylindrage du 15 novembre dernier. Il a été décidé de répartir le solde excédentaire entre les communes qui ont fait des travaux en 2016 et 2017, la trésorerie devant clôturer les comptes du syndicat au plus tard le 31 Décembre 2018. C'est la Commune de Saint-Martin-Belle-Roche qui continuera de gérer les comptes en 2019 le temps de solder les opérations et de procéder au versement des sommes dues aux communes concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'entériner les décisions prises lors du comité syndical du syndicat de cylindrage dans sa séance du 15 Novembre 2018.

### Prime de fin d'année à M BEGUET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire le versement de la prime de fin d'année à M BEGUET d'un montant brut de 894,40 euros.

### Vente du bâtiment de l'ancienne école

Mme le Maire informe que nous avons reçu une proposition d'achat de la part de M VERNAY et Mme JACQUET pour un montant net vendeur de 133 000 euros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte de vendre l'ancienne école et ses annexes pour un montant de 133 000 euros et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour finaliser cette vente.

### Point sur les entretiens de recrutements de l'adjoint technique pour l'entretien des locaux

Les personnes reçues jusqu'alors ne sont plus intéressées par le poste. Une nouvelle candidature spontanée a été reçue, la commission de recrutement recevra prochainement cette personne.

### Comptes rendus de réunions diverses

- forum sur l'habitat : Chantal Billoud a participé à ce forum très intéressant réunissant beaucoup de personnes. Le monde de l'économie solidaire était bien représenté.
- Réunion cantine de Viré : La cantine fonctionne bien, 168 enfants sur 170 sont inscrits. Les repas sont équilibrés et sont réalisés avec une diététicienne.
- Conseil d'école de Saint-Albain : il y a 48 élèves inscrits dont 11 de Fleurville. Les travaux vont se terminer prochainement, les enfants réintégreront leurs classes à la rentrée de Janvier. Beaucoup d'activités sont organisées avec l'école de Montbellet.

### Questions diverses

- Avis de classement sonore de l'infrastructure ferroviaire : La commune jusqu'alors classée en catégorie 1 (le niveau le plus bruyant) est désormais classée en catégorie 2 compte tenu du nombre de trains qui a diminué. De ce fait, les contraintes seront moins contraignantes pour les futures constructions. La municipalité décide d'attendre le compte-rendu de la réunion de l'association des nuisances infrastructures du Val de Saône avant de donner un avis sur ce nouveau classement.
- Un logement de l'OPAC s'est libéré et a été attribué à un couple de Saint-Albain qui a un enfant scolarisé là-bas.
- Frédéric Cusin est remercié pour avoir offert les colis pharmacie aux aînés.
- **Les dossiers de classement en catastrophe naturelle sécheresse sont reçues en Mairie jusqu'au 29 Janvier 2019.**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 Janvier 2019

Le Maire

## AVIS

**Le secrétariat de Mairie sera fermé le 27 et 28 Décembre ainsi que le 03 et 04 Janvier 2019.**

**L'agence postale sera fermée du 24 au 27 Décembre et du 31 Décembre au 02 Janvier 2019.**

**L'ensemble de la population est invitée aux vœux du Maire le 05 Janvier 2019 à 18 heures.**